



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

Avis public

Avis est donné, par la soussignée, aux propriétaires de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, que le Rôle de perception général pour l'année fiscale de 2025, est déposé au bureau de la greffière-trésorière et que l'envoi des comptes de taxes se fera le 24 février 2025.

Que tous ceux qui veulent consulter le Rôle de perception peuvent le faire au bureau de la greffière-trésorière aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle ce vingtième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-cinq.

Stéphanie Leblanc
Stéphanie Leblanc
Greffière-trésorière

